

LE PETIT LIVRE DE L'IMPÔT ANTICIPÉ · CHAPITRE 0.2

Le débiteur, les taux et le paiement

Qui paie, combien, quand ? Le débiteur calcule lui-même l'impôt, le retient sur le versement et le paie à l'AFC sans attendre de facture. C'est l'autotaxation : un oubli…

TransparenceRH

35 %	30 jours	4,00 %	5 ans
taux principal	après l'échéance du dividende	intérêt moratoire 2026 et 2027	prescription



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

L'obligation fiscale incombe au débiteur de la prestation imposable (LIA 10 al. 1).



LA RÈGLE

À retenir

La créance naît à l'**échéance** de la prestation (LIA 12) ; elle échoit **30 jours** après pour les dividendes (LIA 16 al. 1 let. c).



LA RÈGLE

La règle clé

Dividende de 100 000 brut : 35 000 d'impôt, 65 000 versés (LIA 13 al. 1 let. a, 14)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Le débiteur calcule, retient et paie dans les 30 jours : l'AFC n'envoie pas de facture. »



LE PIÈGE

Le piège

Le délai ne court pas depuis la réception d'une facture : il n'y en a pas. Il court depuis l'échéance du dividende. Et l'impôt est dû même si la société a oublié de le retenir : elle doit alors le récupérer auprès de l'actionnaire ou le supporter elle-même.



LA BASE LÉGALE

Les références

LIA art. 10, 12 à 17 ; OIA art. 3 à 5, 21 ; ordonnance du DFF sur les taux d'intérêt (RS 631.014).



Le cas express

Dividende de 50 000 échu le 10 avril. Dernier jour pour payer 17 500 ?

> ✓ **10 mai** 30 jours après l'échéance (LIA 16).



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Noter la date d'échéance du dividende.
- ☐ Calculer 35 % du brut.
- ☐ Remplir le relevé sur formule officielle.
- ☐ Payer dans les 30 jours.
- ☐ Remettre une attestation aux bénéficiaires.

Base légale : LIA art. 10, 12 à 17 ; OIA art. 3 à 5, 21 ; ordonnance du DFF sur les taux d'intérêt (RS 631.014).

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/lia-taux-perception.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 21 novembre 2026.